



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2022

### COMPTE-RENDU

Le 19 mai 2022 à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

**Date de la convocation** : vendredi 13 mai 2022

**PRÉSENTS** : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Françoise DUSSUC, Amandine DARBON et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN, Yoann VIOLLET et Patrick ROCHE.

**RETARDATAIRE** : Marie-Aude DABOUT

**ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir** : Hélène TESTARD, Isabelle ROUTHIAU (P) et Yoann LEVÉQUE (P), Thibaut MARTINEZ

**ABSENT** : M. Marc BUISSON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Françoise DUSSUC

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Modification du dernier compte rendu</li><li>➤ Affaire ZITTEL VS COMMUNE DE REVONNAS</li><li>➤ Administration générale</li><li>➤ Dossier d'urbanisme</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Elections Législatives</li><li>➤ Travail des commissions</li><li>➤ Questions diverses</li></ul> |
|--|---|

\*\*\*\*\*

#### ➤ Modification du dernier compte rendu :

Suite au dernier affichage du CR correspondant au Conseil Municipal du 14/04/2022, des habitants nous ont signalé une erreur dans la surface de Cu et dans l'appartenance de la parcelle ci-dessous :

- Cua 22B0003  
Déposé par Maître MOREL MATHIEU  
Terrain de Monsieur Gérard BOURGUIGNON  
Aux musières  
Parcelle ZH 0069 au lieu de ~~1 082m<sup>2</sup>~~ la parcelle fait bien 10 820 m<sup>2</sup>

Le CR rendu sera donc bien modifié dans ce sens. Les élus valident cette modification et ne font aucune remarque sur le reste du CR.

#### ➤ Affaire ZITTEL vs commune de Revonnas :

**OBJET : AVIS PORTANT SUR LES POURSUITES A DONNER DANS L'AFFAIRE ZITTEL VS COMMUNE DE REVONNAS**

Suite au renvoi de l'affaire devant le Tribunal CORECTIONNEL de Bourg en Bresse acté par le Tribunal Judiciaire de Lyon le 8 avril 2022. En notre qualité de partie civile, nous devons nous présenter avec notre avocat le 31 mai prochain à partir de 9h00.

Nous serons aidés par les avocats du cabinet CARNOT AVOCATS Maitres Jean-Bernard PROUVEZ et Jean-Noël LITZLER. Lors de cette audience, la commune fera part de son préjudice financier et moral.

La délibération n°20200613.5 portant sur les délégations de fonction du maire autorisées par le conseil municipal ne suffit pas dans ce cadre.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur Patrick ROCHE en qualité de Maire à représenter la commune le mardi 31 mai prochain au tribunal judiciaire de Bourg en Bresse
- D'autoriser Le maire à signer tous les documents affairant à cette affaire,
- D'engager les dépenses d'avocat correspondant (estimées à 5 000€).

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire

Vote : 10    Pour : 10    Contre :    0    Abstention : 0

### ➤ Administration générale :

- Dominique FORAY nous fait part de son souhait de revenir à mi-temps thérapeutique à partir du 12 mai 2022 jusqu'au 31 mai 2022 inclus. Pour compléter le mi-temps, un contrat a été signé avec Mme NOITON. Un renouvellement sera très probablement à prévoir.
- Retour de Catherine BONNAND à mi-temps thérapeutique.
- Justine BARAQUE, la secrétaire adjointe à mi-temps a mis fin à son contrat pour suivre une formation du Centre de Gestion de l'Ain.
- Prolongation de l'arrêt maladie de Corinne DURAND – Questionnaire de la sécurité sociale pour transformer l'arrêté en maladie professionnelle.

Arrivée de Maire-Aude DABOUT à 20h45

### ➤ Dossiers d'urbanisme :

\* Certificats d'urbanisme :

*Rappel : Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné. Il existe 2 types de certificat : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain, tandis que le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité du projet. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé d'en faire la demande.*

- |               |  |
|---------------|--|
| ▪ Cua 22B0004 | Déposé par Maître CHIBLI Nesrine<br>Impasse de l'église<br>Parcelle B0199-B120 à 123 (436m2) |
| ▪ Cua 22B0005 | Déposé par Maître MOREL Mathieu<br>Aux musières<br>Parcelle ZH0135 (2 710m2)                 |
| ▪ Cua 22B0006 | Déposé par Maître MOREL Mathieu<br>Aux musières<br>Parcelle ZH0134 (2 710m2)                 |



Canton de CEYZERIAT  
**COMMUNE DE REVONNAS**  
**01250**  
\*\*\*\*

Tél : 04.74.30.01.42  
Fax : 04.74.30.01.64  
mairierevonnas@gmail.com

▪ Cua 22B0007 Déposé par Maître MOREL Mathieu  
Aux musières  
Parcelle ZH0070 (3 800m2)

▪ Cua 22B0008 Déposé par Maître GUERIN Philippe  
7 route de tossiat  
Parcelle B40 et 1340 (179m2)

▪ Déclaration Préalable :

*Rappel : Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que les règles d'urbanisme en vigueur.*

▪ DP 22B0015 Déposé par M. MARTINEZ Thibaut  
Construction d'une Piscine  
55 chemin de la chassière  
Parcelle B0168

\* Permis de construire :

*Rappel : Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.*

▪ PC 22B0004 Dépose par M. RENOUD Frédéric  
Construction maison – piscine – abris-garage  
Parcelle OB 1245 (9 780m2)

▪ PC 22B0005 Dépose par M. BOUGHANMI Foued  
Construction maison – piscine  
Parcelle ZB 239 (900m2)

▪ PC 22B0006 Dépose par M. CICERALE Antoine  
Construction garage (18,51m2)  
Parcelle ZB 279-281 (900m2)

\* Déclaration d'intention d'aliéner :

*Rappel : La déclaration d'intention d'aliéner ou « DIA » est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (généralement la commune, ou une collectivité publique) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente (en particulier le prix).*

- **DIA** **STG IMMOBILIER / M. Romain MAZUIR**  
7 route de Tossiat  
B 40 et 1340 (appartement de 48,31m2)

➤ **Elections présidentielles et législatives :**

Les élections législatives se dérouleront

- le dimanche 12 juin 2022
- le dimanche 19 juin 2022

pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

Réunion de la commission de contrôle des listes électorales le samedi 21 mai à 9h00 sous le contrôle de Monsieur Thibaut MARTINEZ.

➤ **Travail des commissions**

\* Finances – Fiscalité

- Retour de la rencontre CCID  
Après les alertes effectuées par cette commission et sous le contrôle des services de l'Etat, quelques constructions non déclarées par le passé ont pu l'être maintenant (ex : piscine...)

\* Affaires scolaires et périscolaires :

- Retour de la rencontre avec Bourg traiteur. Madame Florence BERGER évoque la rencontre sur l'aspect qualité et quantité de la nourriture. Mise à part quelques ajustements sur des plats que les enfants n'aiment pas du tout ou sur des produits n'ayant pas trouvé un franc succès (yaourt aux fruits en morceau). Il a été demandé au traiteur de rajouter un bestseller à la carte (pizza – salade...)
- Réalisation d'un devis pour mettre un frigo et un espace de congélation à la cuisine

\* Information et communication

- Préparation de la lettre de printemps
- Articles sur internet/panneau Pocket...
- Madame Florence BERGER et Monsieur le maire ont rencontré les 2 agriculteurs de la commune pour faire un reportage sur leur métier.



\* Urbanisme :

- Création adresse pour Monsieur GUINOT (le 182 et 184 route de Tossiat) qui a racheté l'orangerie et la maison avec la tour.

\* Voirie - Affouage – Bois – O.N.F – Chemins

- Point travail de Monsieur TABOURET.

\* Bâtiment – Informatique – téléphonie - électrification :

- Retour rencontre CAO/MOE salle polyvalente
  - o A la fin de cette 1<sup>ère</sup> consultation, 4 lots ne sont pas pourvus (aucune offre). Une nouvelle consultation a été effectuée et à la suite si toujours pas d'offre nous déclarerons les lots concernés comme « infructueux ». Et nous lancerons cette fois une consultation sans mise en concurrence comme la loi nous le permet.
- Le travail de la salle des orchys avance bien. Le conseil municipal était dans l'attente de plusieurs devis qui viennent d'arriver. Une nouvelle salve de travaux aura lieu mi-juin (local des infirmières + cuisine).
- La salle du CMJ sera dans la dernière ancienne salle de classe. L'entreprise NEVEU est passé pour élaborer un devis pour mettre en sécurité ce local.
- Mise en place de la coupure de l'éclairage des bâtiments publics le soir à 23h. De plus l'extinction du lotissement des Epinays d'en bas est prévu à partir de 30 mai prochain de 24h à 6h du matin (un arrêté sera pris pour cette période de test + des flyers seront distribués dans les boites aux lettres).
- Nous souhaitons ensuite élargir le test d'extinction sur le chemin des condamines en juillet. Pour ce faire une réunion est prévue le mardi 28 juin en mairie (distribution de flyers dans les boites aux lettres prochainement) et nous en profiterons aussi pour faire un point à date du diagnostic sur l'eau pluviale réalisé par le bureau d'étude ABCD.

\* Cadre de vie – Associations – Fleurissement :

- Conseil communal jeune point matinée du 7/05
- Fleurissement du 14/05 : 2 groupes ont été réalisés (1 hameau de Sénissiat et 1 village) - l'arrosage automatique a été installé par notre employé communal pour la partie village (autour de l'église).

➤ Questions diverses :

1. Invitation par l'OCCE de l'Ain pour venir assister à la douzième année des rencontres « Théâtre ». Deux classes de Revonnas vont y participer. Madame Florence BERGER essaiera de s'y rendre.
2. Besoin de quelqu'un pour venir trier le tableau des arrêtés (PC, DP...) pour aider notre secrétaire de

Mairie. Françoise DUSSUC et Nathalie BERTRAND se proposent.

3. L'ADS et le CAUE ont accepté notre candidature à l'appel à projet « urbanisme durable » sur le thème l'orientation d'aménagement d'une opération résidentielle.

**Le prochain conseil municipal  
sera fixé dès réception des  
nouvelles offres du marché  
travaux (estimé à mi-juin)**



*[Handwritten signature]*